



CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF DU 29 JUIN 2004

PRÉSIDENT: M. NIKOLAUS G. VAN DER PAS, COMMISSION EUROPÉENNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ÉDUCATION ET LA CULTURE

Procès-verbal

Introduction

Le président ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier aux membres des nouveaux Etats membres qui assistent pour la première fois à la réunion en tant que membres à part entière. Il poursuit en présentant l'ordre du jour de la réunion qui couvrira les questions techniques liées à la réforme institutionnelle, la célébration du 10^{ème} anniversaire de l'ETF, les développements de la politique de l'UE affectant l'avenir de l'ETF, le départ de M. de Rooij après 10 ans en tant que directeur de l'organisation, et la passation de pouvoir à la nouvelle directrice, M^{me} Dunbar.

Le président souhaite ensuite la bienvenue à plusieurs nouveaux membres du conseil de direction: M. Srámek (République tchèque); M. Vertmann (Estonie); M. Jakab (Hongrie); M. Wisniewski (Pologne). Il souhaite également la bienvenue aux observateurs en instance de leur nomination officielle au conseil de direction: M. Bandelj (Slovénie); M. Pusvaskis (Lituanie); et M. Constantinou (Chypre).

Enfin, il accueille chaleureusement le nouveau membre représentant l'Italie, M. Perugini, et remercie les membres précédents du pays d'accueil de l'ETF pour leurs contributions.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil adopte le projet d'ordre du jour, et ajoute un sujet sous le point «Divers»: discussion sur le rôle du conseil de direction dans le cadre de la nomination du directeur adjoint.

2. Procès-verbaux des réunions du 3 novembre 2003 et du 16 mars 2004

Le conseil de direction adopte les procès-verbaux des réunions précédentes qui ont eu lieu le 3 novembre 2003 et le 16 mars 2004. M^{me} O'Higgins demande une brève présentation des actions engagées en réponse aux points identifiés à la réunion du 3 novembre 2003, laquelle est ajoutée au point «Divers».

3. Rapport oral du directeur de l'ETF concernant les objectifs opérationnels atteints au cours du premier semestre 2004

Peter de Rooij commence par souhaiter la bienvenue à M. Johan van Rens, directeur du CEDEFOP, en précisant que sa présence témoigne des relations solides entre les deux agences. Il fait remarquer l'absence regrettée d'Ulrich Hillenkamp pour des problèmes graves de santé, et lui souhaite un prompt rétablissement et un prompt retour à l'ETF, après l'été. Il signale également la nomination d'Olivier Ramsayer au poste de responsable des services administratifs et centraux et d'Eva Jimeno Sicilia au poste de responsable du département Région méditerranéenne, ainsi que le rétablissement du comité du personnel de l'ETF.

S'agissant du rapport semestriel 2004 présenté au conseil de direction, il souligne plusieurs réalisations présentant une importance particulière:

- Puisque les anciens pays candidats ont accédé à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, les 10 observatoires mis en place initialement par l'ETF ont été intégrés avec succès au réseau REFERNet du CEDEFOP conformément à la stratégie convenue, tirant ainsi parti des investissements réalisés au cours des 10 dernières années. L'ETF continuera d'apporter son concours à la Roumanie, la Bulgarie, la Turquie ainsi qu'à la Croatie aujourd'hui dans le cadre de la préparation à la conférence de Maastricht prévue pour la fin 2004;
- En s'appuyant sur l'ordre du jour de Thessalonique, l'ETF continue à fournir un soutien aux pays de l'Europe du Sud-Est, et met à profit sa longue expérience acquise dans les nouveaux États membres pour les aider à se préparer à la prochaine vague d'adhésion, en mettant l'accent sur le développement des PME. L'ETF a organisé des événements dans cette région dans les domaines de l'apprentissage des adultes, des cadres nationaux de qualification et de la formation des enseignants dans le but de promouvoir la coopération régionale.
- En région méditerranéenne, l'ETF se prépare à mettre en œuvre le projet régional «Éducation et formation pour l'emploi», et suite à des discussions avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI), elle a commencé à soutenir les projets BEI dans la région. L'ETF est également de plus en plus active dans le domaine des réseaux thématiques de la DG AIDCO sur les questions liées à l'emploi. En outre, l'ETF a mené des études communes avec la Banque mondiale sur le secteur informel en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Tunisie qui seront publiées prochainement.
- À mesure que les négociations sur la politique européenne de voisinage progressent, l'ETF note une augmentation significative des demandes de service concernant l'Ukraine et la Moldavie. Parallèlement, la Fédération de Russie continue à bénéficier en priorité du soutien de l'ETF en collaboration avec certains États membres, et en raison de l'importance stratégique de l'Asie centrale, l'accent a été mis sur les investissements en capital humain afin de promouvoir la stabilité au Tadjikistan et au Kazakhstan. En outre, en s'appuyant sur l'expérience acquise en Asie centrale, l'ETF a lancé des activités en matière de stratégies de formation visant à promouvoir le développement local en Géorgie où les conditions sont aujourd'hui plus favorables à une réforme.
- Afin de renforcer ses capacités à fournir des services d'expertise, l'ETF a également pris plusieurs mesures, notamment :
 - La mise en place d'un comité de rédaction chargé de fournir des conseils sur la qualité des publications;
 - une série de séminaires internes visant à promouvoir le partage des connaissances au sein de l'ETF;
 - le renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales, y compris la Commission européenne.
- Le département Tempus a commencé à examiner les demandes concernant les projets européens communs (PEC) et les demandes de bourses de mobilité individuelle (IMG) démarrant en 2004, et continue à suivre les projets en cours. L'ETF a conclu un accord avec la Commission européenne sur une convention cadre pour 2004-2005. Par ailleurs, un audit récent portant sur l'assistance technique fournie en 2001 a révélé, que malgré le volume important d'opérations réalisées, l'ETF n'a pas de point faible significatif à corriger.
- L'ETF a participé très activement à la promotion de la coopération entre les agences concernant les questions administratives et les systèmes de contrôle internes, et durant l'année, d'importants progrès ont été réalisés en matière de gestion des ressources humaines, de gestion financière dans le cadre du nouveau règlement financier, et de développement de logiciels et systèmes informatiques. On notera en particulier les avancées significatives de l'ETF dans le développement de son site web. L'ETF souhaite à présent promouvoir les travaux du conseil de direction en intégrant également des informations sur les membres du conseil.

- En donnant décharge au directeur pour l'exercice budgétaire 2002, le Parlement européen recommande l'extension des attributions de l'ETF afin que les fonds publics soient utilisés de façon plus efficace.

En conclusion, **Peter de Rooij** souligne les progrès accomplis par l'ETF dans le cadre de son rôle de centre d'expertise, comme en témoigne le nombre croissant de demandes de ses services.

Il indique également que l'ETF entend accroître la visibilité du conseil de direction et faciliter les échanges entre les membres en intégrant les photos et les coordonnées des membres sur le site web de l'ETF, ce que le conseil approuve.

4. Questions administratives diverses

4(i) Normes de contrôle internes

M. Olivier Ramsayer (ETF) souligne la nécessité pour l'ETF, dans le cadre du règlement financier, d'adopter des normes internes de contrôle en donnant la priorité à la gestion des risques. Ces 24 normes devront être introduites progressivement, grâce aux conseils et à l'assistance du service d'audit interne de la Commission européenne, et fourniront au conseil de direction et à la direction de l'ETF de meilleures informations sur les mesures mises en œuvre afin de garantir une gestion correcte. M. Ramsayer mentionne un projet de décision devant être adopté par le conseil de direction, une évaluation interne sur la conformité, et un premier projet du plan d'action devant assurer la conformité totale avec les normes de référence avant la fin 2004.

Il assure au conseil que l'ETF présentera régulièrement l'état d'avancement sur la conformité dans le rapport annuel d'activités et par le biais de rapports appropriés qu'elle présentera aux réunions du conseil de direction.

M. Gordon Clark (DG EAC) attire l'attention du conseil de direction sur les progrès déjà accomplis par l'ETF en matière de respect des normes, et demande au conseil de direction d'adopter officiellement les 24 normes de contrôle internes conformément à l'article 38, paragraphe 4 du règlement financier.

M^{me} Micheline Scheyns (Belgique) demande des éclaircissements sur le rôle du conseil de direction en matière d'application des normes, car seul la seule norme 7 le précise, et souhaite notamment savoir si le conseil de direction sera impliqué dans la définition des indicateurs de performance.

M. Ramsayer répond que les normes sont avant tout un outil de gestion interne, mais que les objectifs, et les progrès réalisés pour atteindre ces objectifs, seront définis dans les programmes de travail et les rapports annuels d'activités de l'ETF qui nécessitent l'implication directe du conseil de direction.

M. Clark confirme que, conformément à l'article 40 du règlement financier, le rapport annuel d'activités doit informer sur la mise en œuvre des normes.

Le président voit un parallèle entre la mise en œuvre des normes de contrôle internes par la Commission européenne et le fait que la Commission reste entièrement responsable de ses actions dans ce domaine devant le Parlement européen. Il confirme en conséquence que l'ETF restera entièrement responsable de ses activités devant le conseil de direction.

M. Andrea Perugini (Italie) commence par assurer au conseil de direction de son entière coopération en tant que nouveau membre représentant l'Italie. Il attire ensuite l'attention du conseil de direction sur les normes 1 et 14 et demande des informations supplémentaires sur:

- Norme 1: dans quelle mesure l'ETF peut-elle garantir que tous les membres du personnel connaissent leurs obligations fixées par cette norme ?
- Norme 14: dans quelle mesure l'ETF peut-elle garantir que son personnel est protégé lorsqu'il signale des irrégularités sur la gestion de l'organisation ?

M. Ramsayer répond:

- Norme 1: l'ETF informe systématiquement les nouveaux membres du personnel sur les règles et obligations principales fixées par le règlement du personnel; par ailleurs, l'ensemble du personnel a reçu récemment une formation sur les nouvelles règles. Une fois que le conseil de direction aura adopté les 24 normes de contrôle internes, l'ETF sera davantage en mesure d'agir de façon appropriée pour sensibiliser le personnel, en s'inspirant des bonnes pratiques appliquées dans d'autres organisations.
- Norme 14: le règlement financier stipule clairement les démarches à suivre dans ce cas, mais l'ETF compte introduire des mesures permettant au personnel de mieux comprendre leurs droits.

M^{me} Maria José Muniozguren Lazcano (Espagne) demande des éclaircissements sur la nature des risques couverts par les normes, et s'agissant des normes 14, 20 et 21, sur le rôle du conseil de direction dans les activités d'évaluation.

M. Ramsayer fait référence à sa réponse à M^{me} Scheys et souligne la volonté de totale transparence de l'ETF en matière de transmission de rapports d'avancement et d'audits au conseil de direction. S'agissant de la nature des risques couverts par les normes, il répond que tous les risques liés aux activités de l'ETF sont pris en considération. Il met en lumière à titre d'exemple une décision récente visant à protéger le personnel contre les risques auxquels il est exposé dans le cadre d'une mission, ainsi qu'une autre décision prise en réponse aux dispositions prévues par la loi italienne n° 626 relative à la santé et à la sécurité dans les locaux de l'ETF.

M. de Rooij souligne le lien entre les normes de contrôle internes et l'approche préconisée par le nouveau règlement financier qui met l'accent sur le sens des responsabilités requis pour chaque individu.

Le président rajoute que, selon son expérience, cette opération demande des efforts importants et va au-delà de la simple mise en œuvre formelle de mesures visant à renforcer le sens des responsabilités à tous les niveaux, et exige que chaque membre du personnel modifie en pratique ses méthodes de travail. Il souligne qu'il faudra du temps avant de pouvoir garantir l'engagement du personnel vis-à-vis des normes et que cela exigera des investissements considérables en termes de formation.

En réponse à M. Perugini, il lui garantit que les membres du personnel de la Commission ont droit à part entière à un traitement équitable de la part de leur supérieur hiérarchique à la suite de la communication d'irrégularités, et peuvent s'adresser à des niveaux supérieurs de la hiérarchie et même, sous certaines conditions spécifiques, rendre l'affaire publique si cela est strictement nécessaire.

Après avoir entendu les réponses à ses questions, le conseil de direction adopte la décision de mettre en œuvre les 24 normes de contrôle internes au sein des services de l'ETF.

4(ii) Rapport annuel d'activités 2003

M. Peter Greenwood (ETF) présente le rapport annuel d'activités 2003 en soulignant les modifications nécessitées par le nouveau règlement financier et le règlement N° 1648/2003 du Conseil, notamment de l'article 40 du règlement financier qui stipule que le conseil de direction doit adopter le rapport et fournir son analyse et son évaluation propres du rapport.

Il met en lumière deux éléments principaux:

- Au niveau opérationnel, le rapport présente les réalisations par rapport aux objectifs définis dans le programme de travail 2003, et tente de démontrer le retour sur investissements.
- Au niveau administratif, le rapport décrit les structures et les contrôles internes mis en place par l'ETF, et inclut une déclaration du directeur selon laquelle le rapport fournit une vision réaliste et juste des réalisations.

Il précise toutefois que la description des réalisations et l'évaluation des risques peuvent encore être améliorées.

Le président fait remarquer que la Commission suit une procédure identique en matière d'établissement de rapports et d'identification d'irrégularités ou de risques.

M. Clark fait une distinction entre la procédure concernant le rapport annuel d'activités visée à l'article 40 du règlement financier, et la procédure concernant les comptes annuels visée à l'article 83. Il sera demandé au conseil de direction de rendre son avis sur cette question une fois que la Cour des comptes aura fourni ses observations suite à un audit réalisé en mai 2004.

M^{me} Deirdre O'Higgins (Irlande) demande au nom du conseil de direction que le collège consultatif apporte son concours au conseil de direction en matière d'évaluation des futurs rapports annuels d'activités en rendant son avis sur les aspects plus techniques. Cette demande est appuyée par **M^{me} Muniozguren Lazcano**.

Le président répond que cette décision nécessite une réflexion et que le conseil de direction reviendra sur cette question à la prochaine réunion de novembre 2004.

M. Dietrich Nelle (Allemagne), **M^{me} Scheys** et **M^{me} Muniozguren Lazcano** se réjouissent du fait que le rapport soit plus centré sur les résultats réels que sur l'exécution du budget.

M^{me} Madlen Serban (Roumanie) fait observer que l'ETF devrait tenter d'améliorer la transparence du rapport à l'avenir en fournissant une analyse plus approfondie de l'impact réel de ses activités dans les pays partenaires.

M. Greenwood répond que la politique de suivi et d'évaluation adoptée par le conseil de direction en avril 2004 met l'accent sur l'évaluation de l'impact aux niveaux des projets et des pays, ce qui permettra à l'ETF de mieux évaluer ses travaux et de rendre compte au conseil de direction.

Le conseil de direction adopte le rapport annuel d'activités 2003, ainsi que son analyse et son évaluation assorties de la légère modification textuelle demandée par **M^{me} Scheys**.

4(iii) Règles d'exécution du nouveau statut du personnel

M. Ramsayer attire l'attention du conseil de direction sur une question technique liée à l'exécution du nouveau statut du personnel entré en vigueur le 1^{er} mai 2004. La Commission européenne a adopté les règles d'exécution peu de temps avant cette date, et les agences n'ont pu voir leurs propres règles d'exécution adoptées en temps voulu. La Commission a recommandé aux agences d'appliquer pendant un an ses règles d'exécution, le temps de mettre en place leurs propres règles. Dans la plupart des cas, l'ETF pourra donc adopter les règles de la Commission, mais dans certains cas, elle devra les adapter afin de tenir compte des conditions spécifiques.

Le conseil de direction décide que le directeur de l'ETF, après consultation du comité du personnel de l'ETF et en accord avec la Commission européenne, devra présenter au conseil de direction un ensemble complet de règles d'exécution adaptées dans le cadre du nouveau statut du personnel avant le 1^{er} mai 2005.

4(iv) Contrat du nouveau directeur

M. Ramsayer présente brièvement les principales caractéristiques du contrat de travail des agents temporaires de l'ETF, et mentionne les clauses spécifiques du contrat du nouveau directeur. Ce contrat est conforme aux conditions fixées par le nouveau statut du personnel, et à l'article 7 du règlement fondateur de l'ETF, s'agissant notamment de la durée, de la période d'essai et des clauses de fin de contrat. Le directeur est nommé par le conseil de direction pour une période maximale de 10 ans.

Le président prend note de l'approbation du conseil de direction et informe les membres qu'il procèdera à la signature du contrat en leur nom.

4(v) Période d'essai concernant le nouveau directeur

M. Michel Richonniere (Commission européenne) précise au conseil de direction que, dans le cadre des règles d'exécution du nouveau statut du personnel de la Commission, les personnes recrutées à des postes de cadres supérieurs (directeurs et directeurs généraux) doivent effectuer une période d'essai au même titre que le personnel appartenant à un autre grade ou catégorie. Par conséquent, une clause relative à une période d'essai a été incluse dans le contrat de M^{me} Dunbar. Il est donc nécessaire que le conseil de direction adopte des règles d'exécution concernant cette clause.

M. Fitou suggère que cette approche serait encore plus bénéfique si elle était accompagnée d'un plan d'action approuvé par la Commission européenne et le directeur.

M^{me} Scheyns exprime des inquiétudes quant au fait d'imposer une période d'essai qui pourrait être perçu par le personnel comme une remise en question de la pérennité de l'ETF, ce qui n'est pas souhaité.

Le président répond que la période d'essai fait partie intégrante de la réforme globale de la Commission européenne et de ce fait, ne remet nullement en question l'espérance de vie de l'ETF.

M. Perugini exprime son soutien pour l'esprit de la réforme et son souhait d'inclure une période d'essai, mais souhaite savoir dans quelle mesure cette recommandation de la Commission européenne engage le conseil de direction.

Le président confirme que la décision finale revient au conseil de direction en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination, et qu'il communiquera à M^{me} Dunbar l'esprit des remarques des membres lorsqu'il signera le contrat en leur nom.

4(vi) Plan d'action pour l'évaluation externe

M. Greenwood présente le troisième rapport sur la mise en œuvre du plan d'action approuvé par le conseil de direction en juin 2003 en réponse à l'évaluation externe. Environ 80% des actions ont aujourd'hui été accomplies, avec une priorité donnée à l'alignement des services de l'ETF sur les besoins de la Commission européenne et au renforcement des capacités de communication externe. Les actions en cours sont les suivantes:

- une politique de durabilité transfrontalière concernant les observatoires;
- une politique de coopération de l'ETF avec d'autres organisations, menée actuellement en collaboration avec le Céreq;
- la mise en œuvre des normes de contrôle internes;
- la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation basé sur la politique approuvée par le conseil de direction en avril 2004;

L'ETF fournira un rapport final avant la fin 2004 qui ouvrira la voie à un nouveau cycle d'évaluation externe en 2005-2006 conformément au règlement fondateur de l'ETF.

Pour faire référence à la demande formulée précédemment par M^{me} O'Higgins, il présente également au conseil de direction les actions identifiées lors de la précédente réunion du conseil:

- la page d'aide concernant les membres du conseil est à présent disponible sur le site web de l'ETF;
- les observatoires de l'ETF dans les nouveaux États membres ont été intégrés au réseau REFERNet du CEDEFOP conformément à la stratégie d'entrée sortie convenue. À la demande du Parlement européen, l'ETF et le CEDEFOP ont également produit un rapport final commun visant à étayer les débats sur la décharge concernant l'exercice budgétaire 2002;

- avant la fin 2004, l'ETF fournira au conseil de direction un rapport sur les réunions du collège consultatif qui ont eu lieu en 2004. Le processus de nomination des nouveaux membres du collège consultatif est presque achevé, et le collège nouvellement constitué continuera à se réunir pendant deux ans au niveau régional et la troisième année en séance plénière.

Afin d'aborder le sujet avant que le nouveau directeur ne rejoigne la réunion, le conseil de direction revient sur la question de la nomination du directeur adjoint. **M^{me} O'Higgins**, s'exprimant au nom de plusieurs membres, suggère que le conseil de direction devrait pouvoir confirmer la nomination du directeur adjoint à l'issue de la période d'essai. Cependant, étant donné que cette nomination n'aura pas lieu avant novembre 2004, le conseil de direction est d'accord pour aborder cette question lors de sa prochaine réunion du 9 novembre 2004.

M. de Rooij ajoute que la procédure normale de recrutement consiste à réunir des membres appartenant au même grade que celui du poste pour lequel ils font passer un entretien. Dans le cas présent, seul le directeur de l'ETF appartient à ce grade et par voie de conséquence, le conseil de direction devrait envisager d'engager des membres issus d'autres organisations telles que la Commission européenne ou des organisations représentées au conseil.

M. Perugini suggère que l'ETF distribue aux membres du conseil de direction, avant le mois de novembre, une analyse comparative des procédures de nomination des directeurs adjoints adoptées par d'autres agences.

Le président approuve ces suggestions et confirme qu'elles seront prises en considération lors de la prochaine réunion du conseil de direction.

Anticipant la brève présentation sur les actions menées en réponse aux points d'action identifiés lors de la réunion du 3 novembre 2003, comme l'a demandé **M^{me} O'Higgins**, le président mentionne deux séries d'actions, l'une devant être prise par la Commission et l'autre par l'ETF.

M. Greenwood a déjà rendu compte des actions prises par l'ETF.

M. Otto Dibelius (DG EAC) mentionne les procès-verbaux des réunions sous forme de dialogue structuré qui auraient dû être transmis aux membres du conseil de direction. Comme des réunions au niveau stratégique n'ont pu avoir lieu, aucun rapport n'a été établi sur ces discussions. Il assure aux membres du conseil de direction que des procès-verbaux détaillés leur seront remis lors de la prochaine réunion de novembre suite au dialogue structuré prévu en septembre 2004. S'agissant de la présentation au conseil de direction de l'évolution de la décision concernant la localisation de l'assistance technique Tempus, le président informera le conseil de direction à ce sujet.

5. Complément d'information par le président concernant l'évolution des politiques et programmes affectant l'avenir de l'ETF

Le président présente au conseil de direction les événements récents qui auront un impact sur les travaux de l'ETF dans l'avenir. Il se concentre sur les débats en cours dans le cadre des perspectives financières de l'UE pour 2007-2013 et les tensions suscitées par le fait que certains États membres souhaitent restreindre le budget malgré la récente adhésion de 10 nouveaux États membres et la nécessité de promouvoir le développement.

Les débats sont axés sur deux sujets clés, à savoir la valeur ajoutée européenne et la capacité de mettre en œuvre des politiques. Les propositions de mesures de la DG EAC ont donc porté essentiellement sur ces deux éléments, et en raison de la complexité de ces derniers, l'élaboration de ces propositions a été retardée.

La Commission a toutefois l'intention d'adopter le 14 juillet 2004 un ensemble de textes intégrant la série de mesures concernant la DG EAC souligné dans la communication de la Commission du 9 mars 2004. Ces mesures mettront l'accent sur les relations de plus en plus étroites entre l'éducation et la formation dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie et, à la différence des programmes actuels, serviront à mettre en œuvre un objectif au plus haut niveau de la politique européenne (stratégie de Lisbonne). Cet objectif ambitieux nécessitera un budget quatre fois plus important, mais même avec ce niveau de financement, les programmes Socrates

et Leonardo ne concerteraient qu'un faible pourcentage de la population de l'UE, bien que beaucoup plus important.

La Commission adoptera également une communication sur la création d'une agence d'exécution chargée de la gestion des programmes d'enseignement à compter du 1^{er} janvier 2005. Une analyse préliminaire coût/bénéfice a inclus à la fois l'ETF et le CEDEFOP conformément à la recommandation du Parlement européen. Toutefois, une décision finale quant à la meilleure solution concernant l'assistance technique actuellement assurée par l'ETF ne pourra être prise qu'à la lumière d'une position claire sur le rôle de l'ETF dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

M. David Lipman (DG RELEX) présente au conseil de direction les développements récents en matière de programmes d'assistance externes qui pourraient bénéficier de légères augmentations de budget. Les nouvelles propositions seraient guidées par les politiques et porteraient sur trois domaines: la politique européenne de voisinage; le développement durable dans les pays en développement; et l'UE en tant qu'acteur mondial.

Pour en revenir aux discussions sur les perspectives financières de l'UE, il précise que la valeur ajoutée européenne des politiques en matière de relations extérieures n'était pas en question, mais les possibilités de simplification sont considérables. Il a été proposé de réduire le nombre d'instruments de 47 à six, dont trois seront thématiques, et trois seront géographiques:

1. Aide humanitaire;
2. Assistance macro-économique;
3. Paix et sécurité;
4. Instrument de pré-adhésion couvrant la Turquie et les Balkans occidentaux;
5. Instrument de politique européenne de voisinage couvrant les pays méditerranéens (processus de Barcelone), les nouveaux États indépendants de l'ouest et le Caucase du sud;
6. Coopération et développement économiques pour tous les autres pays.

Les instruments juridiques seront proposés en septembre 2004, et l'ETF sera essentiellement concernée par l'instrument européen de voisinage.

M. Dirk Megenck (DG ELARG) fournit des précisions sur l'instrument de relation européenne prévu par la Commission européenne pour 2007-2013 dans le cadre de la pré-adhésion (IPA) visant à mettre l'accent sur la planification stratégique et la cohérence concernant les divers composants de la stratégie européenne de pré-adhésion. Sa couverture géographique sera la suivante:

1. Pays au statut de pays candidat conformément à l'article 49 du Traité sur l'Union européenne, actuellement la Turquie et la Croatie; et
2. Pays au statut de candidat potentiel à l'adhésion, les Balkans occidentaux

L'IPA se concentrera sur deux priorités principales:

1. Aider les pays à saisir les critères politiques et économiques (critères d'adhésion de Copenhague), et renforcer les capacités administratives et juridiques; et
2. Aider les pays à se préparer à l'accès au Fonds structurel européen.

Le programme de mise en œuvre de l'IPA variera selon cinq éléments principaux:

1. Renforcement des institutions;
2. Coopération régionale et transfrontalière;
3. Développement régional;
4. Développement des ressources humaines;
5. Développement rural.

Le principe de programmation pluriannuel permettra plus de flexibilité entre les différents éléments.

La Commission européenne élaborera en octobre le rapport régulier annuel concernant la Bulgarie et la Roumanie sur l'évaluation de leur statut par rapport aux critères d'adhésion de Copenhague. S'agissant de la Turquie, le rapport régulier annuel évaluera les critères politiques. S'agissant de la Croatie, une date sera fixée concernant l'ouverture des négociations ainsi que l'accès aux instruments de pré-adhésion.

M. Dietrich Nelle (Allemagne) remercie les orateurs pour les informations exhaustives fournies par la Commission. Il se réjouit à l'idée que, pour l'instant, l'assistance technique au programme Tempus demeure à Turin car cela est synonyme d'une stabilité pour l'ETF et pour le programme Tempus. M. Nelle demande ensuite des informations sur la situation de la proposition de Tempus Plus.

M. Ossi Lindqvist (Finlande) exprime son soutien total à la nouvelle politique d'approche intégrée et globale en matière d'éducation et de formation qui tient compte du besoin croissant de formation à tous les niveaux et notamment de formation pratique.

M. Perugini, pour ajouter une appréciation sur les présentations faites par les représentants de la Commission européenne, précise que l'Italie envisage d'apporter son soutien pour l'avenir de l'ETF. Il souligne que, dans le contexte du nouveau concept de l'éducation et de la formation intégrées, le renforcement et l'actualisation du rôle de l'ETF devraient être reconnus. Il informe que M^{me} Moratti, la ministre italienne de l'Education, a déjà abordé avec M^{me} Reding en février dernier, d'une part la nécessité de renforcer le rôle de l'ETF et d'autre part les préoccupations suscitées par la réduction de son domaine d'action suite à la création d'une nouvelle agence d'exécution. La valeur des travaux de l'ETF a également été reconnue dans la communication de la Commission européenne adressée au Parlement et au Conseil le 22 mai 2004 et nécessiterait une consolidation. En outre, la création d'une nouvelle agence d'exécution impliquerait des dépenses supplémentaires qui viendront s'ajouter à celles de l'ETF et seront contraires à la recommandation du Parlement européen visant à une utilisation plus efficace des agences existantes. M. Perugini demande des éclaircissements sur les résultats spécifiques de l'étude coût/bénéfice sur l'assistance technique Tempus et dans quelle mesure elle est liée à la politique européenne de voisinage.

Le président précise à M. Nelle que la structure de la proposition de Tempus Plus nécessite encore d'être améliorée et examinée en termes de disponibilité de fonds et, de ce fait, ne sera pas prête le 14 juillet 2004.

En réponse à M. Perugini, le président indique que s'agissant de l'agence d'exécution, la Commission européenne adoptera une communication et non une proposition. Il s'agira d'une procédure transparente devant le Parlement. Il souligne que l'étude coût/bénéfice a débouché sur une conclusion positive concernant l'intégration de l'assistance technique Tempus dans les activités de l'agence d'exécution. Il met toutefois l'accent sur le fait qu'une décision finale sur la meilleure solution concernant l'assistance technique actuellement fournie par l'ETF doit encore être prise à la lumière d'une position claire sur le rôle que l'ETF devra jouer dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

6. Bilan du directeur de l'ETF 1994-2004

M. de Rooij présente un bref historique de l'ETF depuis sa création au printemps 1994 jusqu'à la célébration de son 10^{ème} anniversaire. Il décrit la croissance de l'organisation à mesure que des responsabilités lui étaient confiées en matière de gestion des programmes de réforme de la FEP dans le cadre des programmes Phare, Tacis, MEDA et CARDs. Il évoque également la période difficile en 1999 lorsque le personnel a été réduit de 25%, et la remarquable réaction de l'organisation face au nouveau défi de se constituer en centre d'expertise.

Il se déclare fier de transmettre à M^{me} Muriel Dunbar une organisation reconnue saine de longue date par la Cour des comptes, position corroborée par les résultats de deux évaluations externes. Par ailleurs, il se félicite des bonnes relations instaurées entre l'organisation et les institutions européennes, les États membres, les autorités et les réseaux d'organisations professionnelles des pays partenaires. Il tire toutefois la sonnette d'alarme à propos de la nécessité d'une perspective stable pour l'ETF et invite la Commission européenne à prendre rapidement une décision sur l'avenir de ses programmes.

Enfin, il remercie les membres du conseil de direction, la Commission européenne et l'équipe de gestion de l'ETF pour leur soutien tout au long de son mandat en sa qualité de directeur, et espère qu'il se poursuivra pendant la durée du mandat de M^{me} Dunbar.

7. Reconnaissance de la contribution personnelle du directeur

Le conseil de direction écoute plusieurs hommages au travail réalisé par M. de Rooij au cours des 10 dernières années. Les textes complets de ces hommages sont joints en annexe.

8. Passation de pouvoir à M^{me} Dunbar

9. Divers

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 9 novembre 2004.

POINTS D'ACTION:

1. **L'ETF** doit transmettre aux membres du conseil de direction, avant la réunion de novembre, une analyse comparative des procédures de nomination des directeurs adjoints adoptées par d'autres agences.
2. **La Commission européenne** doit mettre les procès-verbaux détaillés des réunions sous forme de dialogue structuré prévues en septembre 2004 à la disposition des membres du conseil de direction, pour la prochaine réunion de novembre.

ANNEXE 1: HOMMAGES À PETER DE ROOIJ

Intervention de Micheline Scheyns

Au nom du conseil de direction, je souhaite dire quelques mots en l'honneur de Peter de Rooij en sa qualité de directeur de la Fondation européenne pour la formation. Depuis la création de l'ETF en 1994, Peter a été son gouvernail. Il a non seulement réussi à braver les diverses tempêtes et les changements de courants pour maintenir son navire à flot, mais également à mettre le cap sur de nouveaux horizons.

En tant que membre de ce conseil de direction depuis plus de cinq ans aujourd'hui, je suis témoin que la tâche a été rude. Il s'agit d'un poste difficile, qui exige une combinaison de compétences et de talents différents. Au cours de ses dix années de mandat, Peter a dû construire une nouvelle organisation dotée d'une mission spécifique en matière de réforme de l'EFP dans les pays en transition et il a dû également trouver une façon de tirer le meilleur profit de ses compétences au bénéfice du développement de l'organisation.

En tant que directeur, il a su utiliser ses compétences managériales pour atteindre les objectifs de l'ETF dans les limites fixées par les contraintes budgétaires et les règles de l'organisation. Le défi était de taille puisqu'il s'agissait de veiller en permanence à la motivation du personnel et d'adapter les ressources humaines au changement d'environnement dans lequel l'organisation devait travailler. Nous devons admettre que les compétences du directeur et la motivation du personnel étaient soumises à une pression accrue liée aux conditions dans lesquelles l'ETF s'est constituée en centre d'expertise.

Peter a su utiliser et développer ses talents de communication pour assurer un bon équilibre entre les demandes de la Commission, les attentes des États membres et les besoins des pays partenaires. Au cours du processus de dialogue structuré, Peter a eu l'occasion de faire preuve de ses talents de diplomate plus qu'il ne l'espérait.

Le fait de travailler dans le secteur des réformes de la FEP exige une ouverture sur le monde, ses problèmes et ses défis, cela exige d'avoir un œil avisé sur les innovations, une bonne compréhension du développement des ressources humaines et des politiques du marché du travail et de faire preuve de suffisamment de sens commun pour comprendre les difficultés à appliquer de nouvelles idées dans le contexte des situations actuelles. Ce qui m'a le plus frappé dans la façon dont Peter a appréhendé son mandat en tant que directeur, a été son engagement pour la mission de l'ETF: parvenir à une cohésion sociale et à des marchés du travail et des économies durables grâce à l'éducation et la formation professionnelle. Je suis convaincue que l'Europe a plus que jamais besoin de personnes comme Peter de Rooij, prêtes à investir leur temps et leur énergie pour garantir que l'employabilité des personnes est basée sur des compétences solides acquises et dispensées grâce à des systèmes d'enseignement et de formation professionnels solides et des politiques et des institutions bien organisées.

Durant le mandat de Peter, beaucoup a été réalisé au sein de l'ETF et par le biais de l'ETF, comme en témoignent les différents résultats des projets.

Le changement très net a été le nombre d'États membres qui est passé de quinze à vingt-cinq. N'oublions pas que cinq ans auparavant, nous étions encore en train de discuter sur le rôle que l'ETF pourrait avoir dans le cadre de la réalisation de l'acquis communautaire au sein des pays candidats à l'adhésion. Entre temps, l'ETF a aidé dix nouveaux pays à se préparer en termes de système d'enseignement et de formation et de marché du travail dans le cadre de leur adhésion à l'UE et œuvre pour l'adhésion des pays restants.

L'autre transition marquante a été l'extension de la couverture géographique de l'ETF. Cette transition a permis d'enrichir les expériences de l'ETF en matière d'enseignement et de formation professionnels dans les pays d'Europe centrale et orientale et en Asie centrale en relevant de nouveaux défis relevés en région méditerranéenne. Cette évolution géographique a été une occasion importante pour l'ETF d'affiner et d'approfondir ses informations et ses connaissances sur les systèmes et les expériences en matière de FEP dans des environnements sociaux et institutionnels fondamentalement différents.

À quoi ressemblera l'avenir de l'ETF? La question reste ouverte. J'ai déjà exprimé ma déception à diverses occasions quant au manque de perspectives pour les travaux de l'ETF au-delà de 2006. J'osais espérer en secret que la Commission offrirait cette perspective à long terme tant

attendue pour l'ETF en guise de cadeau d'adieu à Peter de Rooij. Mais je me suis rendu compte que cela était impossible. Peter de Rooij quitte toutefois une organisation dotée d'innombrables informations et expériences précieuses et d'une capacité à développer de nouvelles expériences. Je suis certaine que Muriel Dunbar, le nouveau directeur de l'ETF, saura consolider l'héritage des travaux de Peter De Rooij et développer l'ETF en tant que centre d'expertise pour les réformes de FEP au sein des pays partenaires.

Discours d'Ulrich Hillenkamp, directeur adjoint de l'ETF

Monsieur le président, chers membres du conseil, cher Peter de Rooij,

Je suis certain que vous imaginez combien j'espérais être présent avec vous aujourd'hui. Malheureusement, je dois encore suivre un traitement pour consolider les bons résultats obtenus. Les médecins et moi-même sommes confiants et nous espérons mon retour à la Fondation au début septembre. Permettez-moi de vous remercier tous pour vos bons souhaits qui m'ont beaucoup aidé durant cette période difficile de ma vie.

Même si je ne peux m'adresser à vous en personne, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion de dire quelques mots pour le départ de Peter de Rooij. J'ai demandé à Peter Greenwood de les lire en mon nom.

J'ai encore en mémoire ma première rencontre avec Peter de Rooij après son élection en 1994 au poste de directeur de la Fondation européenne pour la formation. C'était à Bonn. J'étais à cette époque chargé de la coopération bilatérale entre l'Allemagne et tous les (anciens) pays socialistes dans le cadre du soutien à la réforme du secteur de l'éducation lié au marché du travail et au développement économique. Nous avons discuté du défi que représente la création de cette nouvelle agence qui serait l'élément central de la coopération entre l'Union européenne et les pays partenaires pour les questions liées à la formation. Nos discussions ont montré que nous étions au diapason en matière de perception, d'idées et d'approches concernant la mission, les défis et les méthodes de travail de cette nouvelle institution de l'Union européenne. Peter de Rooij était plein d'enthousiasme à l'égard de sa nouvelle mission qu'il considérait comme l'unique opportunité de renforcer la coopération en termes d'efficacité. De ce fait, lorsque je suis devenu directeur adjoint de cette institution, nous avons entamé une coopération longue, fructueuse et prometteuse qui ne touche aujourd'hui à sa fin que parce que le mandat de Peter arrive à expiration.

Dix années, c'est une longue période. La Fondation est aujourd'hui un centre d'expertise bien établi et reconnu, ce qui n'a pas toujours été le cas puisque la Fondation a connu des temps assez durs au fil des ans. En quittant la Fondation, Peter, vous pouvez être fier des travaux qui ont été accomplis. Vous avez développé votre vision, vous avez cherché de nouveaux défis à relever, vous avez veillé à une gestion efficace de la Fondation, comme en témoignent aisément les résultats. Dans notre monde actuel, il n'est pas facile de diriger une institution européenne de cette nature et d'exécuter le budget dans le strict respect de toutes les réglementations. Vous y êtes parvenu comme l'ont attesté les évaluations externes, la Cour des comptes et la récente décharge du Parlement. Je sais par vous-même que la partie managériale de votre fonction a toujours été au centre de vos préoccupations, et permettez-moi de vous dire que vous avez bien assumé cette fonction.

Vous avez également fait preuve de beaucoup de courage en cherchant de nouvelles opportunités et de nouveaux défis pour la Fondation. J'ai encore à l'esprit cette fameuse «condition» fixée par les États membres et la Commission s'agissant de l'extension du mandat de la Fondation aux pays dits MEDA. La condition était que l'extension devait avoir lieu sans création de postes supplémentaires au tableau des effectifs. J'étais plus que réticent à accepter cette condition mais vous avez su me convaincre que nous devions prendre le risque et revenir sur la question des ressources une fois que nous aurions fait nos preuves par un bon départ, et cela a marché. Si nous n'avions pas accepté, nous aurions perdu l'unique chance de travailler dans cette partie du monde, ce que beaucoup auraient regretté.

Plus récemment, vous avez défendu l'idée que l'expérience de la Fondation pourrait être encore plus précieuse concernant les priorités en matière de relations extérieures de l'Union européenne. La politique européenne de voisinage constitue un excellent cadre où le support à la réforme de l'éducation et de la formation peut contribuer de façon significative aux priorités européennes concernant des domaines tels que l'administration, l'emploi, la cohésion sociale, etc. Vous avez également défendu le fait que la Communauté bénéficierait d'un meilleur retour sur ses investissements dans l'ETF si d'autres régions pouvaient également disposer de l'expertise de la Fondation. Je partage ce point de vue. Vous auriez davantage réussi si vous aviez suivi de plus près le fameux «modèle Polder», un des modèles que vous préconisez au sein de la Fondation pour parvenir à un accord dans des cas difficiles. (Je suppose que les personnes qui ne sont pas des Pays-Bas connaissent également le modèle Polder et si tel n'est pas le cas, Peter sera plus que ravi de l'expliquer plus tard). Je profite de cette occasion pour inviter la Commission, le conseil de direction et l'autorité budgétaire à tenir compte de ces

perspectives dans leurs réflexions concernant l'avenir des programmes communautaires, des politiques en matière de relations extérieures et de l'ETF.

La Fondation, contrairement au Cedefop, avait et a le devoir de donner des conseils politiques aux décideurs des pays partenaires. Peter, vous avez toujours considéré cette tâche comme un défi de taille pour vous-même. Au fil des années, vous avez établi des relations étroites avec de nombreux acteurs clés de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels, au sein du gouvernement, des partenaires sociaux et du secteur privé. Je sais par bon nombre d'entre eux combien ils ont apprécié vous rencontrer et travailler avec vous. C'est important et c'est quelque chose qui reste.

Je pense que ce n'est un secret pour personne que l'une de vos convictions fondamentales a toujours été que les enseignants et les formateurs jouent, ou plus précisément devraient jouer, un rôle clé au sein de tous les processus de réforme de l'enseignement, et que les enseignants et les formateurs doivent être considérés comme les éléments clés du changement. Il est donc «logique» qu'à votre départ, la Fondation fasse aujourd'hui le point sur les travaux accomplis dans ce domaine crucial ces dernières années et sur les questions en jeu. Je peux vous garantir que ce sujet ne sera pas négligé après votre départ.

Nous avons tous les deux toujours appréhendé le sujet de l'éducation et de la formation professionnels dans un contexte élargi, à savoir lié au marché du travail, aux besoins des entreprises et de l'économie dans l'ensemble mais également comme un domaine important permettant de promouvoir la cohésion sociale et économique et le développement individuel. Nous avons également tous les deux considéré l'investissement dans l'éducation et la formation comme étant l'un, sinon le plus important, des investissements que l'État, la société et l'individu peuvent réaliser. Je n'ai pas besoin de citer toutes les déclarations politiques, les décisions et les processus exprimant ou confirmant cette conviction comme par exemple le célèbre processus de Lisbonne. J'aimerais toutefois rappeler notre événement de novembre 2003, «Learning matters» qui était fortement empreint de ces convictions, qui a été un événement marquant de l'histoire, encore brève, de la Fondation et dont je suis certain que vous vous souviendrez toujours en pensant à votre carrière professionnelle.

Je sais que vous n'envisagez pas de prendre votre retraite. Vous êtes prêt à affronter de nouveaux défis en tirant profit de l'expérience professionnelle acquise au long de ces dix années de responsabilités au service de la Fondation, mais également de votre vie professionnelle aux Pays-Bas. Je sais également que c'est avec regret que vous allez quitter l'Italie et en particulier Turin où vous avez tant apprécié de vivre. Vous m'avez dit récemment que vous, et votre épouse Ellen, vous êtes rendus au moins une fois dans chaque région de l'Italie. Vous aimez beaucoup l'art et la musique et vous êtes aujourd'hui expert dans le domaine de l'histoire, de l'architecture et de l'art italiens, et pas uniquement de Turin et du Piémont. Vous êtes spécialiste du «sci di fondo – ski de fond», et l'Italie, vos lieux de prédilection étant Cogne, près de Gran Paradiso et les Dolomites, présente un net avantage par rapport aux Pays-Bas.

Je terminerai en disant que ces dix années de travail en collaboration avec vous ont été pour nous deux une période passionnante. Je tiens à vous remercier personnellement pour votre confiance et la façon directe de coopérer dont vous avez fait preuve. Créer une nouvelle institution à partir de zéro, veiller à la qualité, instaurer un climat de confiance à l'égard de ce que cette institution peut offrir, créer des archives de processus de réforme dans les pays partenaires, promouvoir les processus, en réalité, sortir du lot et devenir un partenaire reconnu a été le véritable défi que vous avez su relever. Vous avez tous les droits de dire que nous y sommes parvenus!

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Intervention de Nikolaus van der Pas, président du conseil de direction

Par où commencer? Par où commencer lorsqu'il s'agit de résumer 10 années de la carrière d'un homme, en fait de la vie d'un homme, car ce qui nous marquera le plus à propos de Peter de Rooij, c'est son profond engagement personnel dans tout ce qu'il faisait. Pour lui, le fait de diriger l'ETF ne se résumait pas à un simple métier, c'était une vocation, une mission. Les rapports et les déclarations de Peter l'illustrent encore clairement aujourd'hui.

Pour reprendre au début, Peter est arrivé à la Fondation européenne pour la formation avec une expérience professionnelle riche et diversifiée qu'il a débutée en tant que professeur de géographie, ce qui l'a rapidement conduit à un poste de direction dans l'enseignement supérieur, puis à l'administration publique dans le domaine de l'éducation. Avant de rejoindre l'ETF, Peter occupait un poste de haut niveau au ministère de l'Education des Pays-Bas en tant que directeur des études polytechniques.

La première tâche de Peter en tant que directeur de l'ETF a été très difficile: créer la Fondation européenne pour la formation tout en faisant d'une idée une réalité concrète. L'idée de la création de l'ETF est née durant l'effervescence de la fin des années 80 lors de la chute du mur de Berlin et lorsqu'est né soudain l'espoir de réunifier l'Europe avec des régions qui étaient restées séparées par le rideau de fer pendant des décennies. L'idée de la création de l'ETF est née au même moment que celles du programme Phare et du programme Tempus, ouvrant la voie à un processus qui nous a conduits à accueillir aujourd'hui les représentants de 10 nouveaux États membres en tant que membres à part entière du conseil de direction.

Les pères fondateurs de l'ETF, notamment Jacques Delors, ont reconnu dès le départ l'importance du développement des ressources humaines – de la formation et du recyclage professionnels – pour les pays qui étaient sur le point de connaître une transition rapide et radicale de la planification centrale vers l'économie de marché. Ils ont également reconnu que l'Union européenne disposait d'une expertise et de bonnes pratiques dans le domaine de la FEP, sur lequel l'ETF pouvait s'appuyer pour réaliser ses travaux dans les pays partenaires. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer l'ETF.

Mais c'est à Peter de Rooij que revient le mérite d'avoir transformé l'ETF de potentialité en réalité. Bien entendu, Peter a beaucoup bénéficié du soutien permanent du gouvernement italien et des autorités locales et régionales de la ville d'accueil, et dans ce contexte, il convient de mentionner mon prédécesseur, Tom O'Dwyer, dont l'engagement personnel sans faille a joué un rôle moteur important aux premiers jours de l'ETF.

Ce processus n'a pas été facile. Quatre années se sont écoulées entre l'adoption du règlement fondateur de l'ETF et la première réunion, au printemps 1990, de son conseil de direction dont la première tâche a été de nommer un directeur. Ce directeur était bien entendu Peter de Rooij.

Créer une nouvelle entité à partir de zéro constitue un véritable tour de force. Quiconque a vécu cette expérience, connaît tout des douleurs de l'accouchement d'une organisation, lorsque tout est à faire: il faut trouver des bâtiments et les équiper, recruter du personnel et le mettre en place, acheter et installer l'équipement, développer et mettre en place les processus, les procédures et les systèmes. Et cela ne s'arrête pas là: les premières années sont un processus continu d'adaptation et d'ajustements, une succession de petites et grandes crises à mesure que les systèmes et les processus conçus sur papier affrontent les pressions liées à un volume et une complexité de travail croissants.

Peter de Rooij mérite les éloges et la gratitude du conseil de direction pour avoir su diriger la Fondation pendant cette période critique.

Dès les tous premiers jours, l'ETF a opéré dans un contexte en constante évolution, pour ne pas dire en révolution. Le règlement fondateur a été modifié avant même que l'organisation ne soit prête à intégrer le programme TACIS, lequel était la réponse de l'Union à la chute de l'Union soviétique. Quatre ans plus tard, en 1998, le mandat de l'organisation a été étendu aux pays MEDA et CARDS. La conséquence la plus remarquable a été la restructuration majeure de l'organisation des relations externes de la Commission débutée en 1999 qui a entraîné une réorientation majeure du rôle de l'ETF et de ses activités.

J'ai évoqué les difficultés posées par le fait de diriger une organisation dans sa phase de départ. Je pense que le fait de diriger une organisation dans le cadre d'une restructuration d'envergure impose une pression encore plus importante sur les compétences de direction et les

compétences humaines d'un individu. Il faut prendre des décisions difficiles, sacrifier des projets qui ont été élaborés, réaffecter des personnes, et pas toujours à leur convenance.

Une fois encore, grâce à M. de Rooij, l'ETF a réussi à traverser cette étape difficile et, au nom du conseil de direction, je tiens à lui exprimer nos remerciements pour son leadership durant cette période, période à l'issue de laquelle l'ETF est ressortie plus forte, avec une vision plus claire de son rôle et de ses objectifs et une représentation plus claire aux yeux de ses parties prenantes en tant que centre d'expertise. Et plus important encore, l'ETF s'est forgé une place à part au sein de la famille de l'Union européenne.

Pour le dirigeant d'une organisation, le moment de partir n'est jamais opportun. Il reste toujours beaucoup à accomplir, beaucoup à terminer. Mais s'il existe un moment plus opportun, c'est celui-ci qui marque le tournant de la vie d'une institution. L'ETF a été créée pour aider les pays d'Europe centrale et orientale faire face aux conséquences de la chute du mur de Berlin. La plupart de ces pays sont aujourd'hui membres à part entière de l'Union européenne, et leurs représentants sont aujourd'hui présents parmi nous en tant que membres à part entière du conseil de direction de l'ETF. La contribution de l'ETF a été décisive dans le cadre de leur préparation à l'élargissement et Peter peut être à juste titre fier de ses réalisations, il pourra se dire «mission accomplie».

L'ETF est en soi l'héritage le plus précieux de Peter de Rooij: une excellente équipe dotée d'une mission claire et d'un sens des objectifs développé, un centre d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnels dans les économies en transition, une ressource rare et appréciée au service des efforts en matière d'aide extérieure de l'UE dans les pays partenaires. Peter de Rooij a rejoint l'ETF alors qu'elle n'était qu'un simple stade de projet, voire une esquisse de projet. Et il laisse l'ETF au stade d'instrument efficace du changement: un instrument qui a fait la différence par le passé et qui fera une différence dans l'avenir.

En ma qualité de représentant de la Commission, je tiens à vous assurer de l'intérêt que la Commission porte à l'ETF et à ses activités. Nous souhaitons que cette organisation, que vous avez dirigée depuis sa naissance jusqu'à sa maturité, se développe davantage, également parce qu'elle constitue un instrument puissant au service de nos Relations externes, notamment des relations avec tous les pays envers lesquels l'UE se sent particulièrement responsable. Une fois que la politique envers ces pays aura été définie, entre la Commission, le Conseil et le Parlement, le rôle de l'ETF dans le cadre de cette politique sera plus clair. Ceci est ma réponse à l'impatience que j'ai notée dans certaines de vos observations. Ces dernières confirment ce que j'ai dit précédemment: pour vous, ce n'était pas un simple métier, mais une mission. Mon message est donc que nous veillerons à préserver vos réalisations. Ce message s'adresse également à M^{me} Dunbar, votre successeur.

Peter, au nom du conseil de direction et de la Commissaire Reding, je tiens à vous remercier pour votre dur labeur, pour votre engagement, pour vos capacités à diriger l'ETF, contre vents et marées, durant les 10 premières années de sa vie, et je vous souhaite d'être pleinement satisfait et de réussir, quelle que soit la voie que vous choisirez.